

# C0168

## 2 + 1 JOURS

GESTION DE PROXIMITÉ RELATION AVEC LES HABITANTS ET ACTION SOCIALE

# TROUBLES DE VOISINAGE : QUELLES ACTIONS MENER ?

## ENJEUX

Les troubles de voisinage ont parfois des conséquences mettant en péril l'équilibre social et économique d'un immeuble : départ de locataires, logements vacants... De plus, le bailleur doit contractuellement la jouissance paisible du logement au locataire. Or les manquements aux règles de la vie collective sont fréquents : violation des clauses du bail, mais aussi problèmes liés aux comportements pathologiques, au manque d'hygiène... Les limites du cadre juridique impliquent de trouver des réponses pratiques avant ou à la place du recours en justice : réponses internes, recherche de relais, appel aux partenaires.

## PUBLIC

Responsable de site. Chargé de clientèle. Agent de gestion locative. Agent de contentieux. Médiateur. Personnel de proximité.

## OBJECTIFS

- › analyser les situations de troubles de voisinage pour définir les actions à mener
- › s'appuyer sur le cadre juridique
- › repérer les actions possibles avec les partenaires-relais
- › identifier les moyens d'actions juridiques et leurs limites.

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes, à partir de leur expérience. L'intervention successive de deux formateurs complémentaires, juriste et consultant en communication, enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## ANIMATION

Christophe CHAUMANET et Martine VAN BIERVLIET, Consultants-formateurs.

## DATES

CLASSE VIRTUELLE

3 - 4 et 7 février 2025  
3 - 4 et 10 avril 2025  
8 - 9 et 16 septembre 2025  
12 - 13 et 18 novembre 2025

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

### 2 PENDANT - EN GROUPE

- **Définition des différents troubles**
  - › relativité et subjectivité du trouble
  - › distinction avec les problèmes d'insécurité
  - › inconvénient normal de voisinage
  - › dimensions civiles et pénales des troubles
  - › jurisprudence
  - › les moyens d'action contentieux
- **Prévention des troubles de voisinage**
  - › mettre en place une procédure : phase amiable pour convenir de solutions pérennes entre les acteurs en cause et éviter les étapes "contentieux"
  - › mettre en place des actions pour contribuer au "bien vivre ensemble" : affiches, réunions, guides, fête des voisins...
- **Démarche d'investigation**
  - › écouter le(s) plaignant(s)
  - › établir et analyser les faits
  - › apprécier le degré d'implication du bailleur
- **Moyens d'action**
  - › conduire des entretiens avec le fauteur de troubles et phase amiable et pré-contentieuse
  - › rechercher des solutions pour chaque type de troubles
  - › concevoir des courriers-types gradués en fonction de l'étape de traitement du trouble.

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

## DATES À PARIS

PRÉSENTIEL

2 au 4 septembre 2025

**PRIX NET : 2350 EUROS** - 21 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. [victoria.esteban@afpols.fr](mailto:victoria.esteban@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07.

[referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)